Bastia, le 2 août 2018

0 7 AOUT 2018

	S.A.D.	INFO
DIR		
DIR.Adj		X copie SL
Adj.DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SBEP	X → 3 copies	
SLADD		
SICP		
Sec DIR		
Signalé		Délai de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

Bastia

Direction Générale de l'Aménagement
et de la Planification des Travaux
Direzzione di l'Assestu è di a Pianificazione di i Travaglii

DREAL
Service Biodiversité, Eau et Paysage
19, Cours Napoléon
CS 10 006
20 704 AJACCIO CEDEX 9

Objet : projet de recalibrage du ruisseau de Lupino – Réponse à l'avis de la MRAE
RAR n° 1A 154 846 8757 9

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de recalibrage du ruisseau de Lupino porté par la ville de Bastia, La Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse a rendu le 16 juillet 2018 un avis sur le projet de recalibrage du ruisseau de Lupino porté par la Ville de Bastia.

Cet avis fait l'objet de la part de la maîtrise d'ouvrage de deux remarques principales.

Tout d'abord, il est écrit en page 2 que « les travaux [...] doivent permettre de réduire, voire de supprimer le risque inondation du secteur ». Il est précisé que l'objet principal de l'opération est bien la suppression complète du risque inondation, comme le met en évidence l'étude de modélisation hydraulique « après travaux » réalisée par le bureau d'études ERG et jointe au dossier d'enquête publique.

D'autre part, il est écrit en page 7 que durant les travaux « l'avenue de la Libération sera fortement perturbée, elle pourra même être temporairement coupée ou réorganisée ». Il est précisé que les travaux projetés n'impacteront aucunement l'avenue de la Libération ni les conditions de circulation sur cette dernière, en effet les travaux de recalibrage du ruisseau souterrain au droit de l'avenue de la Libération seront réalisés en sous-œuvre.

La maîtrise d'ouvrage souhaite également apporter plusieurs précisions relatives au planning général des travaux.

Tout d'abord, les contraintes liées aux intempéries n'impacteront pas le planning général des travaux. En effet, comme cela est rappelé en page 29 de l'étude d'impact, l'ouvrage hydraulique sera construit et donc recalibré de l'aval vers l'amont ; Ainsi les conditions d'écoulement des eaux de ruissellement venant de l'amont seront assurées durant les travaux.

Concernant la qualité des eaux et le risque de pollution en cas d'épisode pluvieux, les travaux seront arrêtés et le chantier sera déclaré en intempéries. Aucune activité n'aura lieu en cas de pluie.

Au final, la maîtrise d'ouvrage privilégiera la prise en compte des périodes les plus sensibles pour les espèces. Les travaux susceptibles d'avoir un impact sur ces dernières sont ceux relatifs à la réalisation du nouvel ouvrage hydraulique. Comme cela est précisé en page 29 de l'étude d'impact, le délai de réalisation pour cette phase de travaux est estimé à 6 mois.

Ainsi, compte tenu des contraintes liées à la présence, d'une part, de l'anguille (préserver les périodes mai / juin et septembre / octobre) et, d'autre part, de la posidonie et de la grande Nacre à l'aval, la période pressentie pour la réalisation du nouvel ouvrage hydraulique s'étend de mi-octobre à mi-mars.

Cette phase de travaux sera en outre celle susceptible de générer le plus de MES, notamment lors des phases de terrassements. C'est donc durant ces 5 mois que les mesures de turbidité seront réalisées.

Concernant les transferts de particules liés aux bétons, il est précisé que le nouvel ouvrage hydraulique sera réalisé à partir d'éléments préfabriqués.

Le défrichement de la partie aérienne amont, dont la durée est estimée à 1 mois (confère planning page 29 de l'étude d'impact), est indépendant des autres phases de travaux et sera réalisé au niveau des berges, préalablement aux aménagements amont.

Concernant enfin la route du front de mer (route territoriale n°11), je vous confirme que cette dernière ne sera pas impactée par les travaux, l'ouvrage de franchissement existant sera réhabilité en sous-œuvre.

Un planning des travaux réalisé à partir de celui figurant en page 29 de l'étude d'impact et tenant compte de l'ensemble des éléments ci-dessous est présenté en pièce jointe.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur voies et réseaux

Olivier RATIER

PJ : planning prévisionnel des travaux

BASTIA - PROJET DE RECALIBRAGE DU RUISSEAU DE LUPINO

Planning prévisionnel des travaux

PHASES DE TRAVAUX	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
travaux préalables de déviation des réseaux (concessionnaires)											
Ordre de service de démarrage		X									
Travaux préparatoires, début des terrassements											
Terrassements et réalisation de l'OH, de la RT n°11 à l'accès au garage Renault											
coupure feeder gaz (suivant saison)						<-----	----->				
Terrassements et réalisation de l'OH, de l'accès au garage Renault à l'avenue de la											
Réparation de l'ouvrage existant sous la RT n°11											
Mise en place du revêtement époxy dans l'ouvrage existant sous la RT n°11											
Déviation définitive des réseaux (à la charge des concessionnaires)											
Assainissement pluvial garage Renault et rue du Macchione, fonçage RT n°11											
Aménagements en amont de l'ouvrage des CFC											
Reprises de maçonneries de l'ouvrage des CFC, création d'un radier											
Finitions de surface											